



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS –
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE CESSION DE
DROITS AVEC HENRI GUETTE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise à Labanque, du 7 mars 2025 au 5 octobre 2025, l'exposition *Intérieurs* d'Ambroise Mouline et Victor Trosset,

Considérant qu'Henri GUETTE, critique d'art et commissaire d'exposition diplômé de la Sorbonne, réunit toutes les compétences pour écrire un texte et des notices pour les salles d'exposition en vue de leur diffusion en direction des médias et du tout public,

Considérant qu'Henri GUETTE participera activement à la promotion de l'exposition en étant présent au voyage de presse et rencontres partenaires ainsi que par la diffusion de l'information auprès de son cercle professionnel et sa « communauté » (réseaux sociaux),

En application de l'article R2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations intellectuelles et de cession de droits avec Henri GUETTE domicilié à SAINT OUEN (93400) au 3 rue Docteur Bauer, ayant pour objet l'écriture de textes pour l'exposition *Intérieurs* d'Ambroise Mouline et Victor Trosset pour un montant forfaitaire 3 050 euros nets de taxes qui comprend :

- 2 700 euros nets de taxes pour les honoraires et cession de droits d'auteur
- 350 euros nets de taxes pour les frais d'hébergement, frais de déplacement et de restauration.*

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations intellectuelles et de cession de droits avec Henri GUETTE domicilié à SAINT OUEN (93400) au 3 rue Docteur Bauer, ayant pour objet l'écriture de textes pour l'exposition *Intérieurs* d'Ambroise Mouline et Victor Trosset pour un montant forfaitaire 3 050 euros nets de taxes qui comprend :

- 2 700 euros nets de taxes pour les honoraires et cession de droits d'auteur
- 350 euros nets de taxes pour les frais d'hébergement, frais de déplacement et de restauration

PRECISE que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'acquittera auprès de l'URSSAF des cotisations sociales patronales afférentes aux honoraires artistiques « 1,1% diffuseur » pour un montant total de 30 euros nets de taxes

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **2.1.AOÛT. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 AOÛT 2024**

Et de la publication le : **21 AOÛT 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice